

Le 18 janvier 2021

Aux éducateurs (trices), aux technicien (ne)s en éducation spécialisée et aux technicien(ne)s d'intervention en loisir du  
CISSS de Chaudière-Appalaches

**Objet : Bonification des postes à temps partiel régulier**

Bonjour,

En contexte de rareté de la main-d'œuvre, nous poursuivons le projet de bonification des postes à temps partiel régulier  
(TPR) auprès des éducateurs, des techniciens en éducation spécialisée et des techniciens d'intervention en loisir.

Étant une personne salariée détentrice d'un poste à TPR, vous avez la possibilité de **bonifier votre poste en fonction  
des besoins de votre centre d'activités, et ce, selon les modalités de l'annexe ci-jointe (annexe 1).**

La bonification de votre poste est offerte qu'à une seule occasion, et ce, pour la période **du 18 au 27 janvier 2021  
inclusivement**.

Votre poste sera rehaussé selon ses constituantes actuelles soit :

- Le titre d'emploi;
- Le centre d'activités;
- Le secteur géographique s'il y a lieu;
- Le statut rattaché au poste (temps complet, temps partiel);
- Le quart de travail;
- Le port d'attache
- Le type de poste (simple, composé, équipe volante, avec quart de rotation et régional).

De plus, ces postes auront la caractéristique particulière d'autoreplacement, qui signifie que vous êtes susceptible d'être  
déplacé, pour la partie rehaussée, dans un autre centre d'activités dans lequel un besoin est à pourvoir si vous êtes en  
surplus.

Afin de prendre une décision éclairée, vous pouvez :

- Vous référer aux documents joints;
- Consulter la page Web : [www.cisssca.com/bonification](http://www.cisssca.com/bonification);
- Discuter avec votre gestionnaire, votre syndicat ou communiquer avec : [soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca).

**Consignes à suivre**

Vous devez remplir le formulaire joint et le remettre à votre gestionnaire, pour bénéficier ou non de la bonification, au plus  
tard le **27 janvier 2021**.

Cordialement,



Annie Caron, conseillère stratégique

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

p. j.      Annexe 1 : modalités de bonification  
            Fiche éclair de présentation du projet  
            Formulaire de bonification de poste